

Espace de consommation sécurisé à Lausanne : FAQ

La Fondation ABS (Accueil à Bas Seuil) située dans le quartier du Vallon à Lausanne a ouvert le 1^{er} octobre 2018 un espace de consommation sécurisé. Ce projet de réduction des risques a été accepté et validé par la Ville de Lausanne. Cette foire aux questions cherche à sensibiliser le public en résumant l'information disponible quant aux mesures de réduction des risques et à la question de l'espace de consommation sécurisé.

1. Quel est le principe de la réduction des risques ?

La réduction des risques et des dommages est un des quatre piliers de la politique suisse en matière d'addiction¹. Ces piliers constituent un ensemble de mesures pour une action complète et coordonnée. Les quatre piliers sont définis dans la Loi sur les stupéfiants². Il s'agit de la prévention, de la thérapie et réinsertion, de la réduction des risques et aide à la survie et du contrôle et répression.

Inscrites dans un dispositif cohérent, les mesures de réduction des risques et des dommages visent à garantir et promouvoir un accès facilité à des prestations d'aide en considérant, de manière pragmatique, la complexité des situations vécues par les usagers de drogues et en considérant par ordre de priorité, les aspects psychosociaux et les aspects de santé. Elles permettent de réduire le nombre de décès prématurés, d'accidents, d'actes de violence, d'overdoses et d'intoxications. En résumé, ces mesures cherchent à limiter les dommages liés à la consommation des drogues pour les personnes concernées et pour la société.

2. Quelles sont les différentes mesures possibles de réduction des risques ?

Outre l'espace de consommation sécurisé, la remise de matériel d'injection stérile, pratiquée sous différentes formes depuis une trentaine d'années, a permis de limiter la propagation de maladies telles que le SIDA ou les hépatites. Sur le plan social, l'offre de prestations d'accueil à bas seuil d'accessibilité et l'ensemble des prestations d'aide à la survie (hébergements d'urgence, logements accompagnés, projets de travail comme les jobs à seuils adaptés, présence de travailleurs sociaux de proximité, ...) permettent d'une part d'accéder à des personnes marginalisées en rupture avec le réseau de santé et le réseau social et d'autre part de répondre aux besoins primaires de sécurité, de lien social, d'alimentation et d'hygiène. Les principes centraux du bas seuil d'accessibilité sont l'absence de dossiers, l'anonymat et l'accueil non-discriminant pour toute personne consommatrice.

Autre exemple, des mesures sont développées dans le milieu festif, afin de limiter les risques liés à la consommation récréative d'alcool et de drogues.

3. Qu'est-ce qu'un espace de consommation sécurisé ?

Un espace de consommation sécurisé offre aux personnes qui vont faire usage de drogues un lieu calme et protégé, du matériel d'inhalation, d'injection ou de sniff propre et à usage unique. En favorisant la réalisation de gestes effectués dans de bonnes conditions d'hygiène, les consommations sont beaucoup moins dangereuses que dans la rue ou dans des lieux privés. Cet espace est encadré par des professionnels des soins et du travail social formés à gérer les situations d'urgences (overdoses, plaies importantes, etc.), mais également par un service de sécurité.

4. A qui s'adresse un espace de consommation sécurisé ?

Un espace de consommation sécurisé s'adresse en priorité aux usagers de drogues qui sont en grande précarité, difficiles à atteindre ou qui sont dans une phase de prise de risques élevée. Cette mesure de réduction des risques ne favorise pas la consommation de drogues, elle limite simplement les dommages qui peuvent en être liés.

¹ Stratégie nationale Addictions 2017-2024, 2015, p. 26

² Loi sur les stupéfiants, LStup, art. 1a

5. Qui finance et gère ce projet d'espace de consommation sécurisé ?

C'est un projet pilote financé par la Ville de Lausanne et géré par la Fondation ABS (Accueil à Bas Seuil) à Lausanne. L'IUMSP (Institut Universitaire de Médecine Sociale et Préventive) réalisera un rapport d'évaluation intermédiaire après 18 mois de fonctionnement et un rapport final à la fin de la phase pilote, afin de faire le bilan de cette mesure et des différentes adaptations en cas de poursuite du projet.

Les coûts de ce genre de mesures constituent un investissement permettant de limiter d'autres coûts tels que ceux liés aux urgences médicales et aux impacts des consommations dans l'espace public.

6. Trouve-t-on des espaces de consommation sécurisés ailleurs en Suisse et dans le monde ?

Toutes les villes suisses d'importance possèdent un ou des espaces de ce type, soit à Bâle, Berne, Bienne, Genève, Lucerne, Schaffhouse, Soleure et Zurich. L'espace de consommation sécurisé de Berne existe depuis 1986 et il est le premier au monde. On en dénombre aujourd'hui près d'une centaine dans différents pays : en Australie, au Canada, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Norvège, au Luxembourg, en Espagne, au Danemark, en France, en Belgique et donc en Suisse.

7. Que pense les professionnels de ce projet d'espace de consommation sécurisé ?

Cette mesure de réduction des risques fait l'objet d'un consensus très large depuis des années parmi les professionnels de la santé, du social et du domaine des addictions. Il est reconnu qu'un ECS est une prestation complémentaire à la remise de matériel et il permet d'accompagner les usagers dans l'activité même de consommation au plus près de leurs besoins. L'ECS favorise la communication autour des risques et des moyens de les limiter.

8. Quels sont les drogues consommées dans les espaces de consommation sécurisés en Suisse ?

Selon le monitoring effectué pour l'année 2017 dans ces espaces de consommation sécurisés, il s'agit pour l'essentiel de cocaïne et d'héroïne par inhalation, par injection et par sniff. Pour les douze jours observés, 12'707 personnes ont été interrogées et 32'027 consommations ont été prises en compte³. Dans une moindre mesure, d'autres stimulants (méthamphétamines, Crystal méth) ou des médicaments détournés (benzodiazépine, méthadone, buprénorphine, etc.) y sont consommés.

9. Quels sont les avantages d'un espace de consommation sécurisé pour les personnes concernées ?

La fréquentation par les usagers de drogues d'un espace de consommation sécurisé permet de limiter les différents risques liés à la consommation de drogues. Les personnes concernées restent en meilleure santé ce qui leur permet d'envisager les traitements possibles et de les entreprendre⁴. Dans ce sens, un espace de consommation sécurisé permet de rétablir un lien social avec les personnes concernées au travers de discussions, de conseils, de soins et de relais⁵.

10. Quels sont les avantages pour la population d'un espace de consommation sécurisé ?

L'espace de consommation sécurisé permet de limiter la consommation de drogues dans l'espace public et les nuisances qui lui sont liées. Le sentiment d'insécurité de la population s'en trouve réduit⁶.

Les prestations d'accueil et d'aide à la survie favorisent la responsabilisation des usagers de drogues vis-à-vis de leurs comportements sur l'extérieur, notamment par rapport à l'abandon de matériel usager dans l'espace publique.



REL'IER

Rue Enning 1
Tél. 021 323 60 58
relier@relais.ch

1003 Lausanne
relier.relais.ch



FONDATION ABS

Place du Vallon 4
Tél. 021 311 11 15
abs@fondationabs.ch

1005 Lausanne - CH
www.fondationabs.ch

³ Monitoring de la consommation de substances dans les centres d'accueil bas seuil, rapport annuel 2017, 2018, p. 7

⁴ Huissoud T., Samitca, Arnaud S., Zobel F., Dubois-Arber F., Contribution à la réflexion sur l'apport de mesures de traitement et de réduction des risques en complément au dispositif actuel : programme de prescription d'héroïne, local d'injection, 2006, p.24

⁵ Solai S., Benninghoff B., Meystre-Agostoni G., Jeannin A., Dubois-Arber F. Evaluation de l'espace d'accueil et d'injection "Quai 9" à Genève : deuxième phase 2003. Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2004 (Raisons de santé, 102).

⁶ Huissoud T., Samitca, Arnaud S., Zobel F., Dubois-Arber F., Contribution à la réflexion sur l'apport de mesures de traitement et de réduction des risques en complément au dispositif actuel : programme de prescription d'héroïne, local d'injection, 2006, p.26